



Swiss Ice Hockey Cup

Organisation.....	2
Titre.....	2
Coupe / Coupe itinérante.....	2
Principes et règlements.....	2
Équipes participantes.....	2
Données relatives au personnel.....	2
Mode.....	2
Durée.....	2
Tirage au sort / Tableau.....	3
Heimvorteil / Abtausch.....	3
Dates des rencontres.....	3
Arbitres.....	3
Règlement juridique.....	3
Juge unique.....	3
Suspensions.....	4
Dopage.....	4



Organisation

Swiss Ice Hockey organise chaque année à partir de la saison 2014/15 et jusqu'à révocation une compétition pour la Swiss Ice Hockey Cup (SIHC) chez les messieurs. 32 clubs y participent.

Titre

Le vainqueur obtient le titre de « Swiss Ice Hockey Cup - Vainqueur 20... » (année de la saison durant laquelle la compétition se termine).

Coupe / Coupe itinérante

La coupe de la SIHC est une coupe itinérante ne pouvant entrer en possession d'un club.

Principes et règlements

Les statuts, règlements et directives en vigueur de la SIHF, du Sport d'Elite (SE) et du Sport Espoir et Amateur (SEA), les règles de jeu officielles de la Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF), le contrat entre la SIHF et InfrontRingier Sports & Entertainment (IRSE), l'approbation de l'introduction d'une « Coupe suisse » dès 2014/2015, les droits et les obligations des clubs et le Règlement pour le Swiss Ice Hockey Cup constituent les fondements de la SIHC.

Équipes participantes

Sur les 23 clubs engagés actuellement en Sport d'élite, 22 sont qualifiés (tous les 12 clubs de NL et les 10 clubs de SL les mieux classés). Ils participent à la SIHC avec 10 clubs de Regio League. Les équipes de Regio League départagent les 10 participants dans le cadre de matchs pré-qualificatifs au niveau régional comme suit : 3 équipes de SR, 3 équipes de SC et 3 équipes de SO. Les régions sont libres de choisir le mode de qualification. Toutefois, tous les clubs de la MySports et la 1^{re} ligue doivent être intégrés à la pré-qualification dans leur région respective. La dixième équipe est tirée au sort parmi les perdants du dernier tour de la qualification pour la Coupe.

Données relatives au personnel

En ce qui concerne l'engagement de joueurs étrangers, le transfert de joueurs et les licences B, les mêmes dispositions s'appliquent que pour les championnats du SE et du SEA. Celles-ci figurent dans les règlements et les directives en vigueur pour le déroulement du jeu de la NL, respectivement du SEA. A cet égard, l'appartenance respective à une ligue est déterminante pour les équipes.

Mode

La SIHC se déroule en 5 tours. Les vainqueurs d'un tour se qualifient directement pour le prochain tour de la SIHC.

Durée

Le temps de jeu réglementaire pour tous les matchs de la SIHC est de 3 x 20 minutes = 60 minutes de jeu. Si il y a égalité après 60 minutes de jeu, une prolongation de cinq minutes est jouée en 1/16-, 1/8-, 1/4-finale et demi-finale, avec trois joueurs de champ plus gardien pour chaque équipe (si aucune pénalité n'est en cours), sans nettoyage préalable de la glace. L'équipe qui marque le premier but lors de la prolongation remporte la partie. Si dans la période des prolongations, il n'y a aucun gagnant, des tirs aux buts seront joués analogue au championnat de la National League et de la Swiss League.



Swiss Ice Hockey Cup

En finale, la prolongation se disputera d'abord lors d'une période de 20 minutes jouée à cinq contre cinq joueurs de champ suivie éventuellement d'une période de cinq minutes jouée à trois contre trois joueurs de champ, avant que les équipes ne se départagent lors d'une séance de tirs au but (à cinq tireurs chacune) si nécessaire

En complément des dispositions citées ci-dessus, le déroulement de la prolongation et de la séance de tirs aux buts est défini et expliqué en détail dans les Directives pour le déroulement de jeu de la National League A.

Tirage au sort / Tableau

Les 32 clubs participant à la SIHC sont répartis selon des critères régionaux. La répartition dans les différents chapeaux de tirage au sort est effectuée par la Direction du projet SIHC. Le tirage au sort est effectué sous contrôle notarial.

Avantage de la glace / Echange de l'avantage de la glace

L'équipe de ligue inférieure bénéficie de l'avantage de la glace. Pour les équipes de même ligue, la première équipe tirée au sort bénéficie de l'avantage de la glace.

Heimvorteil / Abtausch

Dates des rencontres

Les dates des tours de la SIHC sont définies par la SIHF et l'IRSE, saisies dans le calendrier et approuvées par l'Assemblée de la National League. Les dates des rencontres pour la SIHC sont par conséquent visibles dans les calendriers des matchs.

Arbitres

La convocation des arbitres incombe à l'organe de convocation du Sport d'Elite. En principe, tous les matchs sont arbitrés selon le système à 4 arbitres. Si ceci n'est pas possible en 1/16-finale, les matchs seront arbitrés selon le système à 3 arbitres.

Règlement juridique

Le RJ, Règlement juridique du Sport Espoir et Amateur (SEA) et du Sport d'Elite (SE), constitue la base pour toute affaire juridique. Pour les matchs de la SIHC avec participation d'un club issu du Sport d'Elite (SE), des directives supplémentaires peuvent en outre s'appliquer de manière analogue au championnat - voir à ce propos les Directives pour le déroulement de jeu en LN A et LN B en vigueur.

Juge unique

La compétence en matière de sanctions disciplinaires pour tout incident lors de matchs de SIHC incombe aux Juges uniques. Les compétences sont définies selon l'appartenance à la ligue:

- Les incidents provenant de clubs de NL et ayant lieu chez ces derniers sont traités par le Juge unique Sport d'Elite (SE) et sanctionnés selon les règlements et directives en la matière et le tarif des amendes en vigueur (Tarif des amendes pour le Sport d'Elite / National League).

Club / joueur défendeur du SE => Juge unique SE

- Les incidents provenant de clubs de 1ère Ligue et ayant lieu chez ces derniers sont traités par les 3 Juges uniques régionaux du SEA et sanctionnés selon les règlements et directives en la matière et le tarif des amendes en vigueur (Tarif des amendes RL).

Club / joueur défendeur du SEA => Juge unique régional SEA



Selon le Règlement juridique du Sport Espoir et amateur (SEA) et du Sport d'Elite (SE) en vigueur, un appel peut être déposé contre les décisions des Juges uniques en matière disciplinaire concernant les faits disciplinaires en procédure ordinaire et contre les décisions des Juges uniques en matière disciplinaire concernant les protêts en cours de.

Suspensions

Du point de vue juridique, les matchs de la SIHC ainsi que les matchs de qualification pour la SIHC de la Regio League sont traités comme des matchs de championnat. Les suspensions prononcées lors de matchs de la SIHC ou de qualification ont une incidence directe sur les matchs suivants de championnat/Qualification/match de la SIHC, et vice-versa. Les suspensions sont prononcées par les instances juridiques compétentes en application des règlements et des directives des championnats nationaux en vigueur.

En complément des règlements et des directives en vigueur pour le SE et le SEA il est précisé que:

- après une 2ème pénalité de méconduite pour le match (et chaque suivante), le joueur est automatiquement suspendu pour le prochain match de championnat/de la SIHC.
- lors de matchs de la SIHC, les pénalités de match sont prononcées sur la glace.
- un joueur écopant d'une pénalité de match lors d'un match de la SIHC est automatiquement suspendu pour le prochain match de championnat ou de la SIHC (sous réserve de l'ouverture d'une procédure ordinaire).
- toutes les pénalités de méconduite pour le match prononcées lors des matchs de la SIHC sont biffées après chaque saison.
- les suspensions prononcées par les Juges uniques en procédure tarifaire ou ordinaire sont à purger lors de la/des saison/s suivante/s.
- les suspensions non purgées restent en vigueur durant 3 ans, respectivement sont à purger dans les 3 ans.

Dopage

La SIHC est soumise aux principes et aux directives d'Antidoping Suisse, de manière analogue aux dispositions en vigueur pour les championnats.